

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024 04 19 - 07

Date de la séance : 19/04/2024

Date de la convocation : 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 26/04/2024

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20240419-D20240419_07-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Contre : 0 Pour : 15 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, LECOMTE LÉMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, ROUSSILLON Julien.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à GUETAT Suzanne
CROUZET Rémy donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia

Excusés : FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, SAUNIER Isabelle

Secrétaire de séance : Pascal CHAUVIN

Rédacteur du compte rendu : Julien ROUSSILLON

COMBE BIERA – MISSION AMO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux pour laquelle des demandes de subvention ont été effectuées lors du précédent conseil.

Pour cette opération il est proposé de retenir comme AMO l'entreprise ICDF pour un montant estimé de 3 547.87 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise ICDF pour exercer la mission AMO du projet Combe Biera pour un montant estimé de 3 547.87€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

Le secrétaire de séance
P. CHAUVIN

